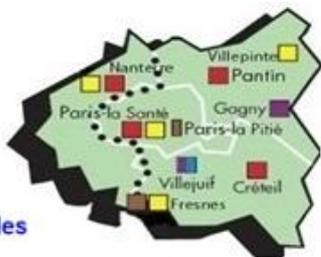
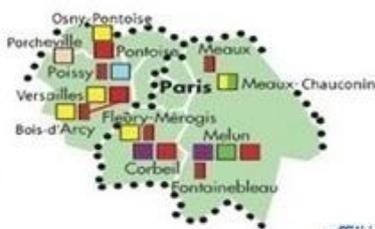


Syndicat
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers



DI de PARIS



affilié à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Communiqué du SPS régional suite à l'entretien avec Mme la Directrice de l'A.R.P.E.J. le mardi 05 avril 2022.

Une délégation Régionale **SPS** de la DI de Paris a été reçue par Madame la Directrice de l'ARPEJ durant 02h30 le mardi 05 avril 2022. Lors de cet entretien, plusieurs sujets ont été abordés, nous avons pu ainsi exposer les problèmes rencontrés par les collègues des différents **PREJ** d'Île de France et notamment la dureté de la formation initiale sur la DI de Paris, le Directeur Interrégional s'est saisi de ce dossier, les choses sont en train d'évoluer dans le bon sens.

En premier lieu, un rappel a été fait concernant le manque d'effectif qui ne cesse de s'accroître dans les effectifs **PREJ** de toute la DI de Paris. (40% d'effectif manquant en totalité sur toute la DI et malgré tout, un taux d'impossibilité de faire les missions restant bas sur la DI, **4,5%**)

La solution apportée par le **SPS** serait la reprise des présélections pour les **PREJ** afin de pouvoir remplacer plus facilement les agents mutés, mis à disposition ou ayant eu un concours.

Dans un second temps, le **SPS** a fait un point sur le retard de paiement des frais repas (depuis janvier 2022). Madame la Directrice s'est engagée à débloquer la situation assez rapidement.

Dans un troisième temps, le **SPS** a alerté Madame la Directrice sur le manque de visibilité concernant la gestion des placements en contrôle judiciaire lors des mandats d'amener des personnes détenues. Sa réponse a été que l'Administration Centrale réfléchit à la création d'une fiche type à faire remplir par le magistrat qui décide de cette mesure pour ainsi pouvoir libérer la personne détenue directement au tribunal et ainsi faciliter les formalités de levées d'écrous définitives dans les établissements.

Sur les revendications du **SPS** :

- 1) la possibilité de faire les retours de missions de mandat d'amener en tenue civile (pour raison évidente de sécurité).
- 2) la possibilité de travailler en t-shirt pénitentiaire durant la période estivale (du 1^{er} juin au 30 septembre) comme cela peut se faire dans d'autres Directions Interrégionales.

Sur ces deux propositions, Madame la Directrice est plutôt favorable et une proposition sera faite de sa part au Directeur Interrégional.

Au niveau du PREJ 91, une demande du **SPS** a été effectuée pour que les agents du **PREJ 91** puissent poser leurs congés comme ils le souhaitent à partir de **2023**. Madame la Directrice y est plutôt favorable à condition que cela fonctionne. Ce travail débutera à partir de mai 2022.

Nous attendons le retour de ces revendications apportées par le **SPS** et nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la suite. Ce n'est qu'un début....

LE SPS, LE SEUL SYNDICAT 100% SURVEILLANT(E)S ET 100% AUTONOME !

A Villepinte, le 07/04/2022

Pour le bureau régional

Mail : spsvillepinte93@gmail.com

Page Facebook : SPS DI Paris

Site internet : www.sps-penitentiaire.fr

Philippe KUHN, délégué Régional SPS DI de Paris Tél 06-46-87-42-79

Antony MAZOYER, délégué régional adjoint SPS DI de Paris Tél 06.58.55.05.66